

La réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

publié le lundi 23 octobre 2006.

En 1997, la création d'une réserve naturelle - statut particulièrement élevé dans l'échelle réglementaire de protection de la nature - sur les zones estuariennes biologiquement remarquables de la Seine est apparue nécessaire. Il s'agit de maintenir et restaurer par une gestion soigneusement étudiée les équilibres biologiques fragiles de cet espace.

Informations validées au 23/10/2006

Définition d'un estuaire

"L'estuaire est une portion de l'embouchure d'un fleuve où l'effet de la mer ou de l'océan dans lequel il se jette est perceptible" (source Wikipedia.org). C'est une zone intermédiaire entre les zones maritime et fluviale, la frontière entre les eaux douces chargées de suspensions et les eaux marines salées...

Les enjeux de l'estuaire

Situé à la croisée des milieux aquatiques et naturels (air, sols, fleuves et mers), l'estuaire concentre de nombreux intérêts : politique, maritime et halieutique (pêche), portuaire, des transports, d'aménagement des territoires, du littoral, et bien entendu environnemental. Estuaire de la Seine (Photo : AREHN)

La réglementation applicable à l'estuaire de la Seine.

L'estuaire de la Seine, long de 160 km, est une zone humide d'importance internationale et l'espace naturel le plus important de Haute-Normandie.

Réglementations internationales

L'estuaire de la Seine est concerné par plusieurs réglementations internationales (dont la Stratégie Diversité Biologique et Ecosystèmes - Commission OSPAR, l'accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, AEW (anglais), européennes (dont NATURA 2000 et la directive cadre sur l'eau) et nationales (dont la loi littoral de 1986, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les Parcs ou les réserves naturelles communales, régionales, nationales).

Réglementations nationales

Plusieurs outils juridiques d'urbanisme, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de gestion des eaux (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE) lui sont applicables et il constitue un enjeu économique, écologique et environnemental fort (Po rt 2000).



Estuaire de la Seine
(Photo : AREHN)

Présentation de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine



Plusieurs zones protégées y ont été créées depuis 1973 (deux réserves de chasse, une zone de protection spéciale (ZPS), une convention de protection des marais et vasières...)

La réserve naturelle de l'estuaire de la Seine a été créée par décret du 30 décembre 1997 et élargie par décret du 9 novembre 2004 à 8 528 hectares répartis sur les deux rives de la Seine (406,53 ha dans l'Eure, 5220,94 en Seine-Maritime, 2894,42 ha dans le Calvados), depuis le pont de Tancarville, jusqu'aux portes du Havre. Elle est l'une des plus vastes de France métropolitaine. Elle comprend une partie terrestre cadastrée de 2 165 ha et une partie maritime.

Trois instances de pilotage

Trois instances établies par le préfet : un comité consultatif, un conseil scientifique et un organisme gestionnaire, la Maison de l'estuaire, assurent sous sa responsabilité la mise en oeuvre du plan de gestion de la réserve (plan de restauration, de préservation et de suivi des milieux et des espèces) élaboré et évalué tous les cinq ans.

Objectifs de la protection en réserve naturelle :

- la reconstruction des populations animales ou végétales ou de leurs habitats ;
- leur préservation surtout (dans le territoire national) où leur existence est menacée ;
- la préservation des biotopes (habitats) et de formations géologiques ou spéléologiques remarquables ;
- la préservation ou constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage ;
- la conduite des études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances ;
- la préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.

La spatule blanche (photo : www.eyesonsky.com)

Quelques exemples des richesses de l'estuaire de la Seine

L'estuaire de la Seine présente des milieux naturels d'une extraordinaire variété qui favorisent la présence, temporaire ou pérenne, d'une faune et d'une flore diverses, entre autres :

- les 60 espèces de poissons recensées ;
- les 63 espèces de mammifères répertoriées ;
- les 20% de la flore de Haute-Normandie, parmi lesquelles 25% d'espèces très rares, voire exceptionnelles : cet estuaire abrite quatre espèces florales protégées au niveau national, et vingt-trois autres, protégées au niveau régional ou en cours de protection...

L'estuaire de la Seine, c'est encore :

- le seul ensemble dunaire de la région Haute-Normandie
- le deuxième site ornithologique français : outre 80 000 à 120 000 oiseaux migrateurs par an, plus de 250 espèces différentes d'oiseaux (dont 101 nicheuses) y ont été observées. Le râle des genêts, espèce mondialement menacée, y niche encore et la spatule blanche, transite chaque année par l'estuaire de la Seine
- la deuxième plus grande roselière de France après la Camargue : 1300 ha



La spatule blanche
(photo : www.eyesonsky.com)



Roselières de l'estuaire de la Seine (Photo : AREHN)



(photo : université du Havre)

Les vasières (ou slikke : de "slijk", mot flamand signifiant "boue") de l'estuaire filtrent, piègent et transforment une grande partie des éléments polluants. Par ailleurs, elles foisonnent de petits invertébrés indispensables à la vie des oiseaux et des jeunes poissons.

"La slikke est une zone capitale pour l'équilibre estuarien(...) Toutefois, les vasières s'appauvrissent et leurs surfaces régressent, à la fois par comblement naturel et par les aménagements portuaires et industriels : 80% ont disparu depuis le dernier siècle. Des projets de réhabilitation ou de création de vasières sont envisagés (www.univ-lehavre.fr/cybernat).

Remerciements à :

- www.arehn.asso.fr
- www.ornithomedia.com
- www.reserve-naturelles.org
- fr.wikipedia.org
- www.univ-lehavre.fr